

Rimouski, le 23 novembre 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Skypower Corporation
1, Dundas West, bureau 2500
Toronto (Ontario) M5G 1Z3

N/Réf. : 7610-01-01-0792500

Objet : Implantation de six éoliennes test

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 octobre 2004, reçue le 1^{er} novembre 2004 et complétée le 23 novembre 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation de six éoliennes test d'une puissance de 1,5 MW chacune et d'un poste élévateur.

Les six éoliennes et le poste élévateur seront situés comme suit :

	N° Iot	Rang	Municipalité	MRC
Éolienne # 1	629-ptie	III	Isle-Verte	Rivière- du- Loup
Éolienne # 2	165	III	Saint-Arsène	
Éolienne # 3	533	III	Isle-Verte	
Éolienne # 4	155	III	Saint-Arsène	
Éolienne # 5	48	II	Saint-Arsène	
Éolienne # 6	671	IV	Isle-Verte	
Poste élévateur	203	IV	Saint-Arsène	

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire « Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation » signé par Benoît Fortin, le 10 octobre 2004, accompagné du document intitulé : « Demande de certificat d'autorisation - Implantation de six

CERTIFICAT D'AUTORISATION

(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-01-01-0792500

Le 23 novembre 2005

éoliennes « test » dans la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, Octobre 2004 – Q101992 » préparé par Génivar;

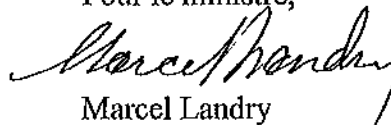
- Lettre à Claude Dugas de Michel-L. Caron, Génivar, le 10 décembre 2004 et annexes 1, 2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 4;
- Lettre à Bernard Soucy de Michel-L. Caron le 11 janvier 2005 et annexes 1 à 4;
- Courriel de Michel Caron à Bernard Soucy le 27 janvier 2005;
- Document reçu le 11 mai 2005 intitulé : « Certificat d'autorisation pour l'implantation de six éoliennes « test » dans la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup - Réponses aux questions du ministère de l'Environnement du Québec », préparé par Skypower;
- Lettre à Bernard Soucy de Benoît Fortin reçue le 7 novembre 2005 accompagnée du document intitulé : « Réponses aux questions du 24 octobre 2005, (Demande de certificat d'autorisation pour l'implantation de six éoliennes test à l'Isle-Verte et Saint-Arsène), déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs »;
- Lettre à l'attention de Bernard Soucy de Robert Demers, SNC-Lavalin, le 11 novembre 2005 et pièces jointes (4);
- Courriel de Benoît Fortin à Bernard Soucy le 21 novembre 2005;
- Version reçue le 21 novembre 2005 par courriel du tableau 1 : Divers renseignements sur les éoliennes « test » et le poste élévateur;
- Courriel de Benoît Fortin à Bernard Soucy le 23 novembre 2005.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Marcel Landry
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

ML/BS/dl